



№ de résolution  
ou annotation



**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2023**

À une séance ordinaire tenue le 9 janvier 2023, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, 94, rue Principale, étaient présents :

M. Jonathan Moreau, maire  
M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1  
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2  
M. Jason Bergeron, conseiller n° 3  
Mme Prescylla Bégin, conseillère n° 4  
M. Denis Desaulniers, conseiller n° 5  
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale adjointe atteste que 3 personnes sont présentes dans la salle.

**ORDRE DU JOUR**

**PRÉLIMINAIRES :**

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
  - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements

**ÉTUDE :**

- 6. SERVICE D'URBANISME**
  - a. Adoption du Règlement no 939-2022 modifiant le Règlement de zonage
  - b. Adoption du 1<sup>er</sup> projet de Règlement no 951-2023 modifiant le Règlement de zonage
  - c. Avis de motion et présentation du règlement no 952-2023 relatif à un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques
  - d. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme
- 7. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**
  - a. Appui à la table régionale des loisirs de Lotbinière
- 8. SERVICE DES INCENDIES**
  - a. Achat d'équipement incendie pour formation
- 9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
  - a. Autorisation pour appel d'offres – vidange des boues aux bassins d'épuration
- 10. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**
  - a. Adoption du Règlement no 950-2022 décrétant les diverses compensations, taxes et tarification pour l'année 2023
  - b. Dépenses incompressibles
  - c. Envoi des comptes de taxes et factures impayés à la MRC de Lotbinière
- 11. ADMINISTRATION**
  - a. Acceptation des évaluations des employés-cadres
  - b. Embauche d'une employée comme secrétaire administrative
  - c. Embauche d'une ressource régionale partagée – technicien en informatique
  - d. Embauche d'une ressource régionale partagée – services administratifs et ressources humaines



No de résolution  
ou annotation

**12. AGENDA POLITIQUE**

a. ...

**13. VARIA**

a. ...

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

**16. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

19056-01-2023  
point no 4

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 janvier 2023 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

19057-01-2023  
point no 5

**ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale adjointe soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité.

**Comptes payés - Décembre**

Andréanne Livernoche Gameau et Mathieu Dagnault	Restauration patrimoniale	10 000.00 \$
Mario Martineau	Remboursement permis	150.00 \$
Ass. des pompiers Saint-Apollinaire	Club social	244.00 \$
CSD - Service de la comptabilité	Cotisations syndicales	988.47 \$
Hydro-Québec	Électricité	9 337.90 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	31 007.80 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	20 435.21 \$
CARRA	Cotisation d'octobre 2022	1 650.12 \$
Produits Suncor S.E.N.C.	Essence et diesel	4 205.82 \$
<b>Total des comptes payés pour le mois de décembre 2022 :</b>		<b>78 019.32 \$</b>

**Comptes à payer - Décembre**

6Tem TI	Inst. serveur et contrat d'entretien	22 408.53 \$
8646899 Canada ltd	Happening festibièrre	1 702.87 \$
ADMQ	Formation sur l'archivage	458.75 \$
Agence Polygone	Projet espace Philippe Boucher	205.52 \$
Alimentation Beauchesne	Sacs de glace	5.38 \$
Altanergy groupe	PFT Église	6 726.04 \$
Art graphique Québec	Comptes de taxes	650.24 \$
AQLM	Renouvellement d'adhésion	488.64 \$
Astus inc.	Licence	396.66 \$
Atelier d'usinage de la Capital	Pompe de turbine	528.89 \$
Avantis coopérative BMR	Écope à mesure	44.77 \$
Bélangier Mylène	Remb. repas intervention incendie	15.45 \$



No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Bergeron Cathy	Remb. licence Acrobat	127.70 \$
Bionest technologies	Visites d'entretien	5 775.81 \$
Bi-Sports	Rondelles espace Philippe Boucher	1 322.21 \$
Blais-Blouin Julien	Remb. Repas intervention incendie	12.64 \$
Blouin Jean-Michel	Remb. Bonbons	22.13 \$
Boîte à Malt inc.	Bières espace Philippe Boucher	3 077.95 \$
Boivin & Gauvin inc.	Boyaux	1 257.29 \$
Brandt	Pièces pour rétrocaveuse	78.22 \$
Buropro Citation	Papeterie	434.15 \$
Carquest Laurier-Station	Pièces	371.53 \$
Casse-Croûte Lizon enr.	Certificat cadeau	24.99 \$
Cégep de Thetford	Formation leadership pour superviseurs	3 564.23 \$
Centre de tir de haches tomohawk	Fête des neiges 2023	1 379.70 \$
Chambre de comm. MRC Montcalm	Rencontre des maires	63.24 \$
Citron hygiène LP	Service écoAire	162.51 \$
CMP Mayer inc.	Bottes	3 828.67 \$
Collectif de la Cité	Concert à la bibliothèque	1 200.00 \$
COMBEQ	Cotisations 2023	879.56 \$
Cordonnerie Touche-à-Tout	Manteau et bottines	2 471.51 \$
Côté Christian	Remboursement pièces	77.57 \$
Couture Martine	Remboursement certificats cadeaux	355.25 \$
Délivro	Frais de transport	277.87 \$
Distribution Sports-Loisirs	Tapis de caoutchouc	1 396.80 \$
Dubé Dominique	Remb. repas intervention incendie et matériel	259.42 \$
Dubois Michel	Remboursement pantalon de travail	58.60 \$
École Nationale des pompiers	Formations et pratiques	3 348.30 \$
Énergies Sonic	Huile à chauffage garage	7 688.12 \$
Englobe Corp.	Services prof. patinoire couverte	518.82 \$
Éthier avocats	Mandat récupération des taxes	1 641.54 \$
Eurofins environnement	Analyses d'eau	1 168.73 \$
Fondation CEC Lotb. Thetford	Contribution financière	2 439.00 \$
Fonds d'information sur le territoire	Mutations	195.20 \$
Fréchette Yan	Remb. repas intervention incendie	19.76 \$
Gagné Sylvain	Remb. vêtements de travail	172.46 \$
Garage G. Rousseau et fils inc.	Sonde pression à l'huile	198.88 \$
Gaudreau Stéphanie	Remb. Indeed	63.86 \$
Giroux & Lessard	Décompte no 4	872 093.89 \$
Groupe conseil CHG inc.	Aménagement piste multi. Phase 3	2 115.54 \$
Inneo Environnement	Prolongement rue de l'Ancolie	10 133.03 \$
Installation René Mailloux	Location d'équipement	632.35 \$
Javel Bois-Francis inc.	Produits chimiques	1 340.65 \$
Kone inc.	Inspection et services	1 878.04 \$
L. Delisle 2014 inc.	Déneigement	111 918.80 \$
Labbé Stéphane	Remb. repas intervention incendie	9.57 \$
Lamontagne Dany	Remb. équipement et chansonnier	269.53 \$
Laprise Marc-Olivier	Remb. frais de publication et d'achat	385.41 \$
Laroche Stéphane	Remb. vêtements de travail	425.00 \$
Laser game évolution	Jeux semaine de relâche	2 069.55 \$
Lawson Products inc.	Pièces	661.75 \$
Les commerçants de la Chaudière	Frais de transport	20.56 \$
Les Entreprises Horticoles CCS	Travaux d'arboriculture	4 958.30 \$
Les Entreprises Marcel Têtu	Recherche pour eau chaude zamboni	158.10 \$
Librairie Renaud-Bray	Livres	1 161.98 \$
Maghy Nicolas	Remb. repas intervention incendie	23.86 \$
Marché Veilleux	Lait, eau et party de Noël	1 242.29 \$
Martin & Lévesque inc.	Vêtements incendie	4 325.63 \$
Médias Transcontinental S.E.N.C.	Distribution de l'Apollinairois	245.71 \$
Messer Lévis	Frais de location bouteilles	168.93 \$

# Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



No de résolution  
ou annotation

Momentive Europe UC FKA	Abonnement équipe avantage annuel	1 117.56 \$
Moreau Richard	Remb. vêtements de travail	336.77 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part	45 150.75 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part récupération	14 390.92 \$
Municipalité de St-Antoine-de-Tilly	Entraide service incendie	1 564.80 \$
Municipalité de St-Janvier Joly	Formation service incendie	375.00 \$
Nordik Sports	Équipements de sécurité	507.00 \$
Normand Côté électricien inc.	Divers travaux d'électricité	1 249.39 \$
Novicom Technologies inc.	Achat et programmation radios mobiles	13 511.79 \$
Orizon mobile	Téléavertisseur et temps d'antenne	241.45 \$
Paysagiste 2000 inc.	Déneigement	126 656.46 \$
Pitney Bowes Canada	Contrat d'entretien	477.89 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	891.55 \$
Produits Capital	Produits d'entretien	385.75 \$
PG Solutions	Contrat d'entretien	46 993.74 \$
Québec Linge	Location de tapis	347.36 \$
Québec Municipal	Abonnement annuel	954.29 \$
Recyc.Lav inc.	Ramassage de gros rebuts	1 552.16 \$
Régie intermunicipale	Quote-part	30 463.59 \$
Régulvar	Contrat d'entretien	1 181.37 \$
Remorquage 1212	Remorquage Ford Transit	208.10 \$
Réseau biblio CNCA	Prévision de réaménagement et agrandissement	205.05 \$
Résotel	Programmation des téléphones	377.12 \$
Robert Boileau inc.	Crochets porte-couteau	283.99 \$
Sani-Orléans inc.	Pomper les grilles de rues	7 526.06 \$
Serrurier Rive-Sud Lévis inc.	Cadenas, clés et barre panique	768.39 \$
Les Services Frimas inc.	Maintenance	235.70 \$
Sinta inc.	Pierre MG-20	423.89 \$
SNC - Lavalin inc.	Prolongement rue de l'Ancolie	5 824.06 \$
Société en commandite XYLEM	Support de roulement	11 254.66 \$
Stanley sécurité	Contrat d'entretien	377.62 \$
Stantec Experts-conseils ltée	Serv. prof. racc. puits 13 et 14 + étangs	14 754.74 \$
Stelem	Pièces d'aqueduc	381.72 \$
Talbot Sandra	Prise de photots	440.00 \$
T.D.I. senc	Lignages des stationnements	8 669.12 \$
Therrien Couture Jolicoeur SENC	Honoraires professionnels	311.34 \$
Tensio structure inc.	Installation de capteurs	10 819.16 \$
Terminix Canada	Inspection	248.41 \$
Thibault Christian	Remb. repas intervention incendie	37.37 \$
Tremblay Jean-Philippe	Remb. repas intervention incendie	18.49 \$
Vallée Anne-Marie	Remboursement loisirs	128.00 \$
Vigil sécurité opérations inc.	Installation caméras patinoire	6 166.58 \$
Wurth Canada limited	Couvre chaussure et crampons à glace	532.42 \$
Xerox Canada ltée	Frais de copies et location	5 391.43 \$
Zonart	Travaux site internet	109.23 \$
<b>Total des comptes à payer pour le mois de décembre 2022 :</b>		<b>1 459 646.67 \$</b>

Formules Municipales - No 4614-A-MST-O (FLA 751)

19058-01-2023  
point no 6a

## ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 939-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur en mars 2008;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



ATTENDU QUE la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec permet, sans autorisation, l'exploitation d'un gîte touristique comme utilisation secondaire à une résidence en zone agricole;

ATTENDU QUE La Loi sur l'hébergement touristique et son règlement d'application, le Règlement sur l'hébergement touristique, sont entrés en vigueur, le 1er septembre 2022;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire a eu lieu le 2 novembre 2022;

ATTENDU QU'un avis de motion a dument été donné le 5 décembre 2022 par Alexandre D'Amour, conseiller no 6;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le règlement portant le no 939-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

19059-01-2023  
point no 6b

### **ADOPTION DU 1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NO 951-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur en mars 2008;

ATTENDU QU'un promoteur a déposé un plan d'ensemble immobilier composé de 24 immeubles de 16 logements dans le secteur de la rue des Voyageurs;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité de réviser sa réglementation afin de l'adapter aux formes plus intensives d'occupation du territoire, et ce, tout en s'assurant que le cadre normatif reste cohérent avec les bonnes pratiques d'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le n° 951-2023 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

19060-01-2023  
point no 6c

### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 952-2023 RELATIF À UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

Avis de motion est par les présentes donné par Denis Desaulniers, conseiller no 5, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement no 952.2023 relatif à un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.

Un projet de ce règlement est déposé et présenté séance tenante.



No de résolution  
ou annotation

19061-01-2023  
point no 6d

## NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement no 250-1996 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le CCU se compose de 5 membres résidents de la municipalité et de deux membres du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans :

Membres résidents :

- Maude Deslauriers-Talbot
- Réal Daigle
- Simon-Yannick Plourde
- Jimmy Demers
- Claude Bergeron

Membres du conseil municipal :

- Jason Bergeron (Président du CCU)
- Denis Desaulniers

Adopté à l'unanimité.

19062-01-2023  
point no 7a

## APPUI À LA TABLE RÉGIONALE DES LOISIRS DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE certains enjeux ont été soulevés par plusieurs professionnels municipaux en loisir de la région de Lotbinière dans le déploiement global du loisir municipal;

ATTENDU QU'un portrait de l'offre et de la demande en loisir pour le territoire de la MRC de Lotbinière serait un outil permettant de mettre en lumière les enjeux et de guider le déploiement du loisir municipal pour les prochaines années ;

ATTENDU QU' un comité technique a été formé pour coordonner les travaux et qu'il est composé de : Florence Trudel (municipalité de Saint-Flavien), Isabelle Toutant (municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage), Geneviève Labonté (municipalité de Saint-Gilles) Jean-Michel Blouin (municipalité de Saint-Apollinaire), Pascale Lemay (Conseillère en développement touristique à la MRC Lotbinière), Émilie Lacasse (Agente de développement à L'URLS Chaudière-Appalaches) et Myriam Gagnon (Agente de promotion des saines habitudes de vie au CLSC de Laurier-Station) ;

ATTENDU QUE les coûts reliés à ce portrait seront payés par l'ensemble des municipalités de la MRC de Lotbinière participant à l'étude et qu'une aide financière de 50% pourrait être accordée par le Fond Région et Ruralité, volet 4;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal de Saint-Apollinaire appuie la demande de la Table des Loisirs de Lotbinière et autorise le dépôt d'une demande collective de subvention au programme FRR, volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale (axe sur la coopération) pour l'élaboration d'un portrait de l'offre et de la demande en loisir pour le territoire de la MRC de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

19063-01-2023  
point no 8a

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



### ACHAT D'ÉQUIPEMENT INCENDIE POUR FORMATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire désire faire l'acquisition d'équipements pour la régie de formation du service incendie, soit :

- Mannequin de formation Resuci Anne auprès de Formation groupe Médic inc. au montant de 4649.99 \$
- Simulateur de formation en réalité virtuelle en gestion d'intervention incendie auprès de TACTIK 360 inc. au montant de 10 232.78 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De payer lesdites factures d'un montant total de 14 882.77 \$ plus les taxes et les frais applicables, à même le surplus de Régie de formation.

Adopté à l'unanimité.

19064-01-2023  
point no 9a

### AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES – VIDANGE DES BOUES AUX BASSINS D'ÉPURATION

ATTENDU QUE la vidange des boues doit être effectuée aux bassins d'épuration;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour effectuer ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site Se@o, en ce qui a trait à la vidange des boues aux bassins d'épuration.

Adopté à l'unanimité.

19065-01-2023  
point no 10a

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 950-2022 DÉCRÉTANT LES DIVERSES COMPENSATIONS, TAXES ET TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU QUE le code municipal et la Loi sur la fiscalité municipale précisent que les taux exigibles pour la compensation de services municipaux, les diverses tarifications, ainsi que les modalités applicables à ces taxes, doivent être fixés par règlement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce Règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 5 décembre 2022, par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, et qu'une présentation du Règlement a été faite à cette même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un règlement portant le numéro 950-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

19066-01-2023  
point no 10b

### DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

ATTENDU QU'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants, tels qu'adoptés par le conseil pour l'année 2023;



No de résolution  
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les dépenses suivantes soient autorisées à l'avance à la condition que la Municipalité ait les crédits suffisants pour le paiement :

- Salaires
- Avantages sociaux
- Cotisations syndicales
- Frais de déplacement
- Frais de poste
- Assurances générales
- Services téléphoniques
- Immatriculation des véhicules
- Essence, huile et propane
- Électricité
- Contributions financières et subventions
- Remboursements de taxes et dépôts
- Frais de financement (intérêts)
- Remboursement dette à long terme (capital)

Adopté à l'unanimité

19067-01-2023  
point no 10c

### ENVOI DES COMPTES DE TAXES ET FACTURES IMPAYÉS À LA MRC DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE les dossiers de vente pour non-paiement de taxes doivent être envoyés à la MRC de Lotbinière avant le 15 mars de chaque année selon les paramètres habituels;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire envoie à la MRC de Lotbinière tous les dossiers des contribuables dont les taxes et factures de l'année 2020 et autres années antérieures n'ont pas été payées à ce jour.

Adopté à l'unanimité.

19068-01-2023  
point no 11a

### ACCEPTATION DES ÉVALUATIONS DES EMPLOYÉS-CADRES

ATTENDU QUE les contrats de travail des employés-cadres ont été renouvelés le 4 juillet 2022;

ATTENDU QU'à chaque année, l'employé a droit à la révision de son salaire suite à l'évaluation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylia Bégin, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil prenne acte des évaluations et accepte les ajustements de salaires.

Adopté à l'unanimité.

19069-01-2023  
point no 11b

### EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE COMME SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE

ATTENDU QUE madame Josée Martineau a remis sa démission;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée en novembre dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de madame Isabelle Larose pour occuper le poste de secrétaire administrative (technicienne comptable).

Le poste est à temps plein, 35 heures/semaine, et débutant le 3 janvier 2023.





No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Que les conditions de travail soient celles inscrites à la convention collective en vigueur pour les employés municipaux.

Adopté à l'unanimité.

19070-01-2023  
point no 11c

### **EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE RÉGIONALE PARTAGÉE – TECHNICIEN EN INFORMATIQUE**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, N.D.S.C.D'Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre, Val-Alain et la MRC de Lotbinière désirent présenter un projet de « Partage d'une ressource régionale pour le soutien informatique » dans le cadre de l'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desauliners, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire s'engage à participer au projet de « Partage d'une ressource régionale pour le soutien informatique » et à assumer une partie des coûts;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité et nomme la MRC de Lotbinière organisme responsable du projet.

Adopté à l'unanimité.

19071-01-2023  
point no 11d

### **EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE RÉGIONALE PARTAGÉE – SERVICES ADMINISTRATIFS ET RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, N.D.S.C. D'Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre, Val-Alain et la MRC de Lotbinière désirent présenter un projet de « Partage d'une ressource régionale pour le soutien aux directions générales, services administratifs et aux ressources humaines » dans le cadre de l'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire s'engage à participer au projet de « Partage d'une ressource régionale pour le soutien aux directions générales, services administratifs et aux ressources humaines » et à assumer une partie des coûts.

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité et nomme la MRC de Lotbinière organisme responsable du projet.

Adopté à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

19072-01-2023  
point no 15

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 9 janvier 2023 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.


19073-01-2023  
point no 16


### CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 9 janvier 2023 à 19 h 47.

Adopté à l'unanimité.

  
Jonathan Moreau,  
Maire

  
Cathy Bergeron,  
Directrice générale adjointe

*Je, Jonathan Moreau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

**PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 6 FÉVRIER 2023**